



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges, située au numéro 100, rue des loisirs, 2^e étage à Saint-Polycarpe, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

DEMANDE 2023-11

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2023-11 : Lots 3 765 845, 6 255 751 (1312, chemin de l'Église) visant à permettre la construction d'un cabanon. La superficie totale maximale d'implantation au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires sera de 128,9 m² au lieu de 101,1 m² maximum comme prescrit à l'article 9.2.3 du Règlement de zonage no 113-2012.

La demande de dérogation mineure vise les lots # 3 765 845, 6 255 751 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 23^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.

Janye Gauthier
Adjointe à la direction générale et greffière adjointe